

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et aménagement du transport

Direction générale de la protection civile

Direction de la protection civile de la wilaya de Souk-Ahras

Cité OQBA IBN NAFAA (REBBAHI NOUAR),

Commune de Souk-Ahras, wilaya de Souk-Ahras

TEL:037.74.00.08 — FAX :037.74.00.17

NIF: 408002002041066

Avis d'attribution provisoire

La direction de la protection civile de la wilaya de Souk-Ahras, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales PROJET : le complément d'acquisition de matériel de transport et de manutention au profit de l'unité Légère de la protection civile commune de TAOURA:

Lot n°: 06/ 02 Ambulances sanitaires après résiliation des lots n° : 02 et 05.

Lot n°: 07/ Véhicule de liaison 05 places

Lot n°: 08/ Ensemble motopompe avec accessoires

De l'attribution provisoire comme suit :

| N° | Désignation | Nom et prénom de l'attributaire | NIF | Montant TTC (DA) | Observation |
|----|--|---------------------------------|-----------------|------------------|--|
| 1 | Lot n°: 06/ 02 Ambulances sanitaires après résiliation des lots n° : 02 et 05. | SAFAV-M.B/SPA | 001214042326511 | 27.784.120,00 | Offre unique |
| 2 | Lot n°: 07/ Véhicule de liaison 05 places | // | // | // | Infructueux (aucun plis n'a été réceptionné) |
| 3 | Lot n°: 08/ Ensemble motopompe avec accessoires | OULID ALI TAYEB | 170310103268197 | 3.300.000,00 | Offre moins disant |

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent déposer leurs recours au niveau de la commission des marchés publics de la wilaya de Souk-Ahras dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP et la presse électronique.